

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 16/10 2017

Date de convocation : 13/10/2017

Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Présents: Mmes ROUDIE, GUITOU,
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU,
IZARD, MOURA, DIAS,
Absents : Mme POIGNET, Mrs LE GOFF, Mr MARIAGE
Procurations : Mme NICKERT procuration à Mr GARRIGOU
Mme FRAYSSE procuration à Mr BERNARD

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2017.
- Délibération taxe d'aménagement.
- Tarif eau et assainissement.
- Approbation du rapport CLET.
- Délibération SYDED à la participation « 100% compostage ».
- PUP SCI la Terrasse à Cieurac.
- Remboursement plaque inox et sèche main du Restaurant l'Alouette à Sylvain Delmas.
- Devis dégraissage du réseau d'extraction des buées grasses de la cuisine du restaurant l'Alouette.
- Devis matériel chargeur pour le tracteur.
- Questions diverses :
 - PCS
 - Clôture grange Bonnet
 - Réunion d'information Enedis FDEL

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2017.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

Délibération taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la taxe d'aménagement pour financer les équipements publics de la commune sur l'ensemble du territoire est de 1.20% et précise que par différentes délibérations du 27 octobre 2011 et 27 novembre 2012, selon les aménagements à réaliser, certains secteurs de la commune ont des taux différents.

Mr le maire redonne les différents taux par rapport à chaque secteur de la commune.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les taux actuels.

Tarif eau

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du courrier de la SAUR France relatif à l'actualisation des tarifs pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2017 :

Abonnement : 26,61 euro Prix du m3 facturé : 0,3326 euro

Mr le maire propose que l'on maintienne les mêmes tarifs pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les mêmes tarifs pour 2018

Tarif assainissement

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du courrier de la SAUR France concernant la revalorisation de la redevance assainissement pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle la tarification de la redevance assainissement de l'année 2017

Abonnement : 89,00€ M3 facturé : 1.12€

Monsieur le Maire propose de maintenir ces mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les mêmes tarifs pour 2018

Approbation du rapport CLET.

Monsieur le maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et explique que les principes qui ont dictés son travail sont ceux qui ont été retenus lors de la précédente fusion.

Aux regard des dispositions nouvellement introduites par la loi des finances du 29 décembre 2016, la commission des finances de CAUVALDOR souhaite déterminer ses propres règles du jeu en matière de transfert de compétence plutôt que de ce les voir imposer par le Préfet en fin d'année.

Les méthodes présentées ont pour objectif d'assurer une équité auprès des communes et s'articulent autour de 3 blocs :

- le 1^{er} bloc traite des aspects fiscaux liés à, la fusion avec un triple objectif :
 - * une neutralité en matière fiscale pour l'administré
 - * le respect de l'équilibre budgétaire pour le budget communal
 - * le respect de l'équilibre budgétaire pour le budget de l'Intercommunalité

- le 2^{ième} bloc traite les transferts de charges liées à l'harmonisation de l'intérêt communautaire avec les compétences Equipement sportif (Gymnases de St Céré, Gramat, Martel et les Piscines de St Céré et Souillac) et de la MSAP de Martel, et du transfert des compétences obligatoires et transversales à CAUVALDOR de Souceyrac.

Pour les gymnases et les piscines, la commission des finances a retenu la règle du coût moyen annualisé des dépenses de fonctionnement inscrites dans les comptes administratifs respectifs et des coûts moyens d'investissement annualisés retenus par le bureau d'étude en charges de l'évaluation de cette compétence.

- le 3^{ième} bloc traite de l'harmonisation de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2018. La méthodologie appliquée reprend les principes de CAUVALDOR 2016 par soucis d'équité sur l'ensemble du territoire :
 - recensement du linéaire de voirie transférée,
 - fixation d'un tarif au km à savoir :

voie rurale : 1200 e / km
voie urbaine : 5000 e / km
place : 2000 e / km

- retour au commune pour l'entretien (fauchage, curage des fossés) à hauteur de 200 e/km

Délibération SYDED à la participation « 100% compostage ».

Monsieur le maire fait part à son conseil municipal du courrier reçu du SYDED en date du 13 septembre 2017 concernant la demande de participation à l'opération « Commune 100% compostage » et il en rappelle le principe.

Après avoir échangé les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaitent pas participer au 100% compostage.

PUP SCI la Terrasse à Cieurac

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire précise qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposé par la SCI LA TERRASSE sur la parcelle cadastrée A 146 à Cieurac, commune de Lanzaac. Le projet consiste à détacher 4 lots de terrains à bâtir.

Lors de l'instruction de ce certificat d'urbanisme, il est apparu que cette parcelle est située en zone 1AU avec une orientation d'aménagement dans le Plan Local d'Urbanisme.

M le Maire propose de mettre à la charge du propriétaire les frais d'études et de réseaux nécessaires à ce projet et ce par le biais d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). Pour ce faire, une convention tripartite sera passée entre la commune, CAUVALDOR et le propriétaire qui précisera toutes les modalités de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,

Reprise divers matériels à Sylvain Delmas du restaurant l'Alouette.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à son départ, Monsieur Sylvain DELMAS, gérant du restaurant communal « L'Alouette », suggère à la mairie de reprendre divers matériels (étagères murales en inox, tables inox, étagères crémaillères, plats, ainsi qu'un sèche-main).

Monsieur Sylvain DELMAS ayant présenté les factures d'achat, et en accord avec lui, Mr le maire propose de reprendre ce petit matériel pour la somme de 1000 euro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Devis dégraissage du réseau d'extraction des buées grasses de la cuisine du restaurant l'Alouette.

Mr le maire a sollicité la société Tech Net de Saint Cerè pour effectuer le dégraissage de la hotte du restaurant l'Alouette.

Le devis présenté s'élève à 410 euro HT, soit 492 euros TTC.

Les membres du conseil valident, à l'unanimité ce devis et autorisent Mr le maire à le signer.

Devis matériel chargeur pour le tracteur.

Mr le maire propose aux membres du conseil d'investir dans l'achat d'une benne à grappin et d'un lève palette afin de compléter l'équipement du chargeur du tracteur.

2 devis ont été demandés :

* devis à AGRI POLE à Labastide Mûrat.

Benne à grappin de 1.70 m et lève palette de 2.0 t pour un montant HT de 2670,00 euro HT soit 3204.00 TTC

* devis à AGRIMONTAUBAN de Gramat,

Benne à grappin de 1.70 m et lève palette de 1.6 t pour un montant HT de 2776,00 euro soit 3331.20 TTC

Mr le Maire, propose de retenir le devis des Ets AGRI POLE de Labastide Murat pour un montant de 3204,00 euro TTC.

Après échanges, les membres du conseil municipal donnent leur accord, à l'unanimité, à Mr le maire pour signer ce devis.

Questions diverses

1) **PCS.** Le dossier PCS (plan communal de sauvegarde) a été envoyé à la préfecture et validé. Le DICRIM devra être distribué à tous les habitants de la commune. Monsieur le maire propose d'envoyer à chaque élu la fiche du PCS avec le rôle de chacun et les principales actions à mener en fonction du type de risque. Il précise que le point central de ralliement est à la mairie, dans la salle du conseil municipal.

2) **Clôture Grange Bonnet.** Mr le maire informe son conseil municipal que Mr De Souza a commencé les travaux. Il a enlevé l'ancienne clôture. Il a descendu toutes les poutres au local de la station d'épuration.

L'alarme doit être installée jeudi 19 octobre.

Suite à la demande faite par Mr le maire, Mr De Souza propose un nouveau devis sans soubassement béton armé. Le grillage sera plastifié. Ce devis représente un montant de 6914,25 euros HT, soit 8297,10 TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le devis de Mr de Souza.

3) Réunion d'information Enedis FDEL

Mr le maire informe son conseil qu'il a rendez-vous avec la FDEL lundi 23 octobre pour une présentation du transfert de compétence Eclairage Public et des engagements respectifs. Il invite Mr Bernard à participer à cette rencontre.

Une réunion annuelle d'information organisée par ENEDIS et la FDEL se tiendra le mardi 14 novembre à Meyronne.

4) Camping : aménagement intérieur

Mr le maire rappelle la nécessité d'envisager des travaux intérieurs au bâtiment du camping afin d'assurer dans de meilleures conditions le logement du gérant et l'accueil des touristes.

Mr le Maire a rencontré le service ADS concernant l'ouverture de portes ou fenêtres. Il suffirait d'une déclaration préalable.

Pour la pose d'un mobil home durant la période d'été, il faudrait déposer une déclaration préalable, et il devra être enlevé à la fin de la saison.

Mr le maire va se renseigner pour le montage de dossier de demandes de subventions (Région, Département, dossier ETR, Fond CAUVALDOR)

5) Commission voirie.

Mr DELVERT informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de réunir la commission voirie afin de réfléchir sur les voies à proposer à la Commission voirie de CAUVALDOR pour la programmation de travaux pour les 3 prochaines années.

6) Courrier du Club Parapente.

Mr le Maire a reçu par courrier une demande du Club de Parapente. Ils souhaitent acheter le terrain où se situe l'envol pour l'aménager.

Et ils voudraient également aménager le chemin d'accès au terrain.

Fin de séance à 22h30